

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I. Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II. Prières des Quarante-Heures. — III. Correspondance romaine. — IV Discours de Mgr l'archevêque au jubilé d'argent épiscopal de Mgr l'évêque de Valleyfield. — V Le cultivateur canadien. — VI Les catholiques en Angleterre.

**AU PRONE****Le dimanche 24 juin**

On annonce :

La fête et la solennité des saints Pierre et Paul;

Dans le diocèse de Montréal, demain, 20e anniversaire de l'élection de Mgr l'archevêque.

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

Notes. — 1o on n'est plus obligé de jeûner la veille des saints Pierre et Paul, mais on fera abstinence le vendredi 29; 2o on n'est plus tenu d'assister à la messe, le 29 juin (vendredi), mais on doit s'efforcer de le faire.

**OFFICES DE L'EGLISE****Le dimanche 24 juin**

Fête de saint JEAN-BAPTISTE, 1e cl. avec octave; mém. du 11e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Guillaume et du dim.

Notes. — 1o on n'est plus obligé de jeûner la veille des saints Pierre et Paul, mais on fera abstinence le vendredi 29; 2o on n'est plus tenu d'assister à la messe, le 29 juin (vendredi), mais on doit s'efforcer de le faire.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES****Le dimanche 1 juillet**

Dans les églises dédiées à saint Pierre seul, ou à saint Paul seul, la solennité se fait comme ailleurs, le 8 juillet, par la messe et les vêpres communes à S Pierre et à S. Paul, selon l'indication de l'Ordo provincial.

Comme la solennité de ce jour est privilégié contre tout autre messe, à l'instar de la fête elle-même (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1; du missel, titre VI) on ne peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

**Diocèse de Montréal.** — Solennité de saint Pierre (Montréal) et de saint Paul (Ville Saint-Paul et Ile-aux-Noix).

**Diocèse d'Ottawa.** — Solennité de saint Pierre (Wakefield), et de saint Paul (Plantagenet et Aylmer-Est).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Solennité de saint Pierre (Sorel) et de saint Paul (Abbotsford).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Solennité de saint Pierre (Shawinigan) et de saint Paul (Grand'Mère).

**Diocèse de Sherbrooke.** — Solennité de saint Pierre (La Patrie) et de saint Paul (Scottstown).

**Diocèse de Valleyfield.** — Solennité de S. Pierre (Cascades).

**Diocèse de Nicolet.** — Solennité de saint Pierre (L'Avenir) et de saint Paul (Chester).

**Diocèse de Pembroke.** — Solennité de saint Pierre (Coulange).

**Diocèse de Joliette.** — Solennité de saint Pierre (Joliette).

**Diocèse d'Haileybury.** — Solennité de saint Pierre (Privat).

J. S.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche 24 juin. — Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

Mardi, 26 " — Contrecoeur.

— Saint-Hermas.

Jeudi, 28 " — Saint-Gérard-Magella.

— Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.

Samedi, 30 " — Bon-Pasteur (Lorette à Laval-des-Rapides).

#### CORRESPONDANCE ROMAINE

Mai 1917.

**L**ES chanoines du diocèse d'Ajaccio demandèrent, vers la fin du règne de Pie IX, leur participation à la vie du diocèse et l'observation des règles du concile de Trente, soit pour la nomination des chanoines, soit pour leur participation aux différentes commissions qui s'occupent de l'administration du diocèse.

Le concile de Trente  
France. Car la France  
installant partout d  
et leur formation à  
concile désirait beauco  
Les papes y tenaien  
un double obstacle:  
de déraciner d'un tr  
rielles et financière  
aux diocèses s'impo  
pour fonder ces gra  
de professeurs, de  
leurs élèves. Un c  
simples qui leur pe  
éducation. Mais cet  
qu'en Italie par e  
charge. C'est l'honn  
rapidement trouver  
les doter et assurer  
concile de Trente, o  
ses de France — il y  
Parmi les prescrip  
généraient davantage  
de France. Plusieu  
plus imbus de leu  
étaient plus obséqu  
nisme et les fameux  
tion dont ils avaient  
seignés dans tous le  
leurs fruits. Quelq  
très de petits papes.  
très, mort en 1854, é  
imbus de gallicanis

Le concile de Trente n'est point chose nouvelle, même en France. Car la France a donné un magnifique exemple en installant partout des séminaires pour l'éducation des clercs et leur formation à la vie sacerdotale. L'on sait que le concile désirait beaucoup la fondation des séminaires diocésains. Les papes y tenaient la main, mais ils trouvaient devant eux un double obstacle : d'abord l'usage ancien qu'il était difficile de déraciner d'un trait de plume, ensuite des difficultés matérielles et financières qui avaient bien leur valeur. Il fallait aux diocèses s'imposer des sacrifices souvent considérables pour fonder ces grands établissements diocésains, les fournir de professeurs, de directeurs, et pourvoir aussi à la vie de leurs élèves. Un certain nombre possédaient des bénéfices simples qui leur permettaient de subvenir aux frais de leur éducation. Mais cette institution était plus rare en France qu'en Italie par exemple, et l'évêché assumait une lourde charge. C'est l'honneur du clergé de France d'avoir su assez rapidement trouver les ressources pour établir des séminaires, les doter et assurer leur fonctionnement. Un siècle après le concile de Trente, on pouvait dire que presque tous les diocèses de France — il y en avait 130 — étaient en règle.

Parmi les prescriptions conciliaires, il en était d'autres qui gênaient davantage l'administration épiscopale des évêques de France. Plusieurs de ces seigneurs se montraient d'autant plus imbus de leur omnipotence vis-à-vis du pape qu'ils étaient plus obséquieux vis-à-vis du pouvoir royal. Le gallicanisme et les fameux *quatre articles* qui, malgré la condamnation dont ils avaient été frappés par Innocent XI, étaient enseignés dans tous les séminaires, avaient petit à petit porté leurs fruits. Quelques évêques étaient vis-à-vis de leurs prêtres de petits papes. Mgr Clauzel de Montal, évêque de Chartres, mort en 1854, était un saint et digne évêque, mais il était imbus de gallicanisme. On assure qu'il disait un jour à

é contre tout autre  
ér. du brev., titre X,  
jour, lui préférer la  
éc. 1896, VI, n. 3754).  
Pierre (Montréal) et  
)  
e (Wakefield), et de  
saint Pierre (Sorel)  
saint Pierre (Shaw-  
t Pierre (La Patrie)  
Pierre (Cascades).  
erre (L'Avenir) et de  
Pierre (Coulange).  
Pierre (Joliette).  
t Pierre (Privat.)  
J. S.

## HEURES

étuel-Secours.

ix-Noix.  
à Laval-des-Rapides).

## MAINE

Mai 1917.

io demandèrent, vers  
ur participation à la  
des règles du concile  
chaînoines, soit pour  
issions qui s'occupent

l'abbé Pie, son secrétaire (le futur cardinal-évêque de Poitiers), qui l'avait un peu mis à *quia*: " Ta ta ta, monsieur l'abbé, vous direz ce que vous voudrez, si le pape venait dans mon diocèse, il ne pourrait pas confesser sans ma permission." D'autre part, ces mêmes évêques exigeaient la soumission la plus complète de la part de leurs prêtres. On connaît le mot célèbre du cardinal de Bonnechose, qui disait à la tribune du sénat français: " Les prêtres doivent obéissance à leur évêque comme les soldats à leur colonel!" Ce qui est radicalement faux et contraire au droit canonique.

Pour revenir à mon histoire des chanoines d'Ajaccio, ils avaient donc demandé que le chapitre ne fut plus ce qu'il était, mais que, s'appuyant sur le concile de Trente, il devint l'aide nécessaire et le coopérateur de l'évêque dans l'administration du diocèse suivant les règles de l'Eglise. La supplique arriva à la Congrégation du Concile. Il était facile de prévoir qu'elle y aurait reçu un accueil favorable. L'évêque d'Ajaccio mit au courant de cette affaire le cardinal Guibert, qui avait été supérieur du grand séminaire de ce diocèse. Le cardinal comprit immédiatement la portée de la démarche et vit tout de suite, que, si elle recevait un accueil favorable, chaque chapitre de cathédrale en France ferait la même demande. Par solidarité avec ses collègues dans l'épiscopat, et aussi par suite de l'éducation qu'il avait reçue et qu'il avait mise en oeuvre dans le diocèse de Viviers (le premier théâtre de son apostolat), il s'empressa d'aller à Rome et parla de la chose à Pie IX, lui remontrant que la Congrégation du Concile allait bouleverser l'administration de tous les diocèses de France, que le gouvernement épiscopal devenait impossible, etc., etc. Les mauvaises raisons ne manquent jamais pour défendre une mauvaise thèse! Pie IX n'en fut pas très impressionné, raconte la tradition orale, mais il venait d'effectuer le retour de la France à la liturgie romaine et il se demanda si,

après l'acte d'obéissance de le soumettre lui imposant la réformation avoir congédié le carter au dos de la suite et *extentus ad tempora* leurs!

Ces temps sont proches de Trente devient de tion du droit canon terrain que l'on peut une grande diffusion au moins fera l'achaté, ce sera certain garde de ses droits. la codification de s'insérer dans les masses délaissée à notre avis concise, précise, qui est cherches. De plus, la floraison de comment paraît-il, un compromis nécessités actuelles. ne faut point s'attendre cordent sur le sens de faire pénétrer plus profondes la connaissance de. Ce sera un résultat inimitation en voyant comment de manière à ce que actes qui conviennent

après l'acte d'obéissance qu'avait posé l'épiscopat, il convenait de le soumettre à une nouvelle et plus dure épreuve en lui imposant la réforme de l'administration diocésaine. Après avoir congédié le cardinal Guibert, il écrivit de sa grosse écriture au dos de la supplique du diocèse d'Ajaccio : *Dilata... et extentus ad tempora meliora — Attendons des temps meilleurs!*

Ces temps sont proches. Le retour aux pratiques du concile de Trente devient de jour en jour plus marqué. La codification du droit canonique arrive à son heure et tombe sur un terrain que l'on peut dire bien préparé. D'abord elle aura une grande diffusion. On peut prévoir qu'un curé sur trois au moins fera l'acquisition du volume. Quand il l'aura acheté, ce sera certainement pour le lire et y chercher la sauvegarde de ses droits. Il la trouvera là, en même temps que la codification de ses devoirs. Cette codification fera pénétrer dans les masses ecclésiastiques la connaissance, trop délaissée à notre avis, du droit canonique. La forme claire, concise, précise, qui a présidé à sa rédaction, facilitera les recherches. De plus, nous allons avoir, sans doute, toute une floraison de commentaires sur ce droit nouveau, qui est, paraît-il, un compromis entre l'ancienne législation et les nécessités actuelles. Tout ce mouvement des idées — car il ne faut point s'attendre à ce que tous les commentateurs s'accordent sur le sens de chaque texte! — aura pour effet de faire pénétrer plus profondément dans les milieux ecclésiastiques la connaissance de la vie et de l'organisation de l'Eglise. Ce sera un résultat immense. Aussi faut-il être pénétré d'admiration en voyant comment Dieu dispose tous les événements de manière à ce que l'Eglise pose, en temps opportun, les actes qui conviennent.

DON ALESSANDRO.

**DISCOURS DE Mgr L'ARCHEVEQUE**  
**AU JUBILE D'ARGENT EPISCOPAL**  
**DE Mgr L'EVEQUE DE VALLEYFIELD <sup>1</sup>**

Monseigneur et cher jubilaire,

**D**AVID aimait dans ses chants à rappeler les bienfaits de Dieu à son égard, et la reconnaissance s'exhalait alors de son âme attendrie. " Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a prodigués?—Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur." — "Vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche redira vos louanges." — "Je suis votre serviteur, je vous appartiens." — "Que le Dieu d'Israël est bon." — "Je chanterai à jamais les miséricordes du Seigneur."

Or, n'est-ce pas précisément l'objet de la fête qui nous réunit en ce jour, fête particulièrement touchante, fête personnelle, mais qui devient celle de tout un peuple, fête de précepte, je pourrais dire, et que vous avez célébrée fidèlement ici depuis vingt-cinq ans : celle de l'anniversaire de votre consécration épiscopale, pour laquelle est insérée au livre le plus auguste de la prière liturgique une messe spéciale, où chaque mot est une lumière, une direction pour la vie ?

<sup>1</sup> *Note de la rédaction.* — Le clergé et les fidèles du diocèse de Valleyfield ont célébré, cette semaine du 11 juin, par des réjouissances pieuses, le vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de l'évêque diocésain, Mgr Emard. Au collège Bourget, à Rigaud, puis à Valleyfield même, au collège, dans les couvents, à l'église-cathédrale, partout, des cérémonies ont eu lieu, pleines de délicatesse et fort significatives. Son Excellence Mgr Stagni, délégué papal, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal et métropolitain de Valleyfield, quatorze ou quinze autres évêques, plus de deux cents prêtres, et tout le peuple de la jolie ville de Valleyfield et du diocèse donnèrent, par leur présence ou par leurs acclamations respectueuses, à la manifestation un éclat remarquable. Le

La date du sacre, entre toutes. Comm et tout l'amour dont rogatives dont vous vos sublimes devoir

Mais voici arrivé cier et bénir le ciel faveurs? Oqi, il co que la gratitude soit Monseigneur, l'ont d'allégresse. Votre autour de vous, vos rieuse couronne, le notre pays vous hon d'enfance et de jeu cinq ans, remonte bénis que cette fête nous donne et les

Saint-Père Benoît XV Emard assistant au bien belles fêtes, qui en était l'objet. On a "Mon Dieu, je vous ren ne pouvons pas oublier il y a trente ans, le fondateur de notre P chambeault et Mgr D enregistrant un écho à le dire ici, tout en filial hommage. Nous mage soit digne du ju discours qu'a prononc anniversaire d'épisco avait déjà prêché au comme du reste tant et le bonheur d'expr

La date du sacre, semble dire l'Eglise, est grande, solennelle entre toutes. Commémorez-la, chaque année, avec toute la foi et tout l'amour dont vous êtes capable. Rappelez-vous les prérogatives dont vous avez été investi, vos solennels serments, vos sublimes devoirs.

Mais voici arrivé le jubilé d'argent. Ne faut-il pas remercier et bénir le ciel pour un quart de siècle d'incomparables faveurs? Oui, il convient que la solennité soit plus joyeuse, que la gratitude soit plus vive. Et tous ceux qui vous aiment, Monseigneur, l'ont compris. Valleyfield éclate en transports d'allégresse. Votre clergé, vos enfants spirituels se pressent autour de vous, vos frères dans l'épiscopat vous font une glorieuse couronne, le vénéré délégué du Souverain Pontife en notre pays vous honore de sa présence, et c'est moi, votre ami d'enfance et de jeunesse, qui, à votre demande, après vingt-cinq ans, remonte dans cette chaire pour dire les souvenirs bénis que cette fête évoque, l'enseignement salutaire qu'elle nous donne et les prières qu'elle inspire. Ce n'est pas une

Saint-Père Benoît XV, à la date du 12 juin, a daigné nommer Mgr Emard assistant au trône pontifical. En deux mots, ce furent de bien belles fêtes, qui ont du réjouir devant Dieu le digne prélat qui en était l'objet. On a répété de lui cette jolie parole, qui dit tout: "Mon Dieu, je vous remercie du clergé que vous m'avez donné."—Nous ne pouvons pas oublier, à la *Semaine religieuse*, que Sa Grandeur fut, il y a trente ans, le premier prêtre-directeur et, en fait, le vrai fondateur de notre périodique. Après lui, Mgr Bruchési, Mgr Archambeault et Mgr Dauth se sont passé la plume. Nous tenions, en enregistrant un écho des fêtes jubilaires qui viennent d'avoir lieu, à le dire ici, tout en exprimant à Mgr Emard notre respectueux et filial hommage. Nous ne saurions mieux faire, pour que cet hommage soit digne du jubilaire, que de publier le texte même du beau discours qu'a prononcé, à la messe pontificale de ce vingt-cinquième anniversaire d'épiscopat, Mgr l'archevêque lui-même. Mgr Bruchési avait déjà prêché au sacre il y a vingt-cinq ans. Il a su le rappeler, comme du reste tant de touchants souvenirs, avec la bonne grâce et le bonheur d'expression dont il est coutumier. — E.-J. A.

VEQUE  
OPAL  
FIELD 1

peler les bienfaits  
naissance s'exhalait  
rendrai-je au Sei-  
es?—Je prendrai le  
igneur." — "Vous  
s louanges." — "Je  
" — Que le Dieu  
ais les miséricordes

fête qui nous réu-  
hante, fête person-  
peuple, fête de pré-  
célébrée fidèlement  
ersaire de votre con-  
érée au livre le plus  
spéciale, où chaque  
la vie ?

fidèles du diocèse de  
in, par des réjouissan-  
e la consécration épis-  
Au collège Bourget, à  
e, dans les couvents, à  
ont eu lieu, pleines de  
ence Mgr Stagni, délé-  
 Montréal et métropolitain  
évêques, plus de deux  
lle de Valleyfield et du  
par leurs acclamations  
clat remarquable. Le

thèse que je veux développer devant vous, je vous l'ai écrit, c'est tout mon coeur que je vous apporte simplement, avec ma fraternelle affection.

Votre pensée, Monseigneur, ne se reporte-t-elle pas avec émotion vers cette belle matinée de mars 1892, où vous vous étiez rendu de bonne heure à votre chère église de Saint-Hubert, pour y offrir les saints mystères? Personne ne vous y attendait. Vous seul saviez la raison de ce pèlerinage pieux et discret. Vous voilà à l'autel. La sainte liturgie met sur vos lèvres ces paroles de l'introït que je vous citais il y a un instant: " Vous m'avez pris par la main, Seigneur, vous m'avez conduit selon votre volonté et vous m'avez fait entrer dans votre gloire. " N'étaient-elles pas exprès pour vous? Evêque élu depuis la veille, pouviez-vous trouver vous-même dans votre coeur une plus fidèle et plus parfaite expression de vos sentiments? Dans l'assistance peu nombreuse, un homme et une femme vous regardaient avec amour: c'étaient vos parents vénérés. Selon leur habitude, ils étaient là pour consacrer les prémices de leur journée au bon Dieu, et leur fils leur apparaissait soudain dans la majesté du sacrificateur. Pourquoi était-il là sans les avoir prévenus? La mère eut-elle alors quelque pressentiment permis par Dieu? Je ne sais. Toujours est-il que la messe s'écoula dite avec la plus grande ferveur, entendue avec une émotion très douce, et qu'elle se termina par une bénédiction donnée au père et à la mère si tendrement aimés: c'était bien la première bénédiction épiscopale. La scène qui suivit au foyer, je n'essaierai pas de la décrire. Il y eut des larmes, des voeux, des prières. De tout cela, oui, vous vous souvenez aujourd'hui, vénéré frère. Puis, vous vous souvenez aussi du départ de cet évêché où pendant de longues années vous aviez donné à votre évêque le meilleur de votre activité et de votre dévouement, des sympathies qui vous sui-

virent vers les nos apostolat, de votre peuple saluant son du sacre à cet autel rencontres avec vos fidèles, de ce que tu vous-même, de ce que de votre existence, ment.

Mais, où sont-ils à vos premières é autour de vous! P disciples et frères sont partis! Je serai la foi me répond: *communione san* saints. Nos amis, vent intercéder pour min qui nous mèn divine dont ils son à nos peines et à r vous restent donc partagent votre bo la religion pour ce partis de la vie, m ceux qui sont touj

Monseigneur, les rattachent à votre tez-vous pas nature la Providence vous l'épiscopat: exemp plus belles vertus c



virent vers les nouvelles terres ouvertes par le ciel à votre apostolat, de votre entrée à Valleyfield, des acclamations du peuple saluant son premier évêque, de l'imposante cérémonie du sacre à cet autel où vous pontifiez ce matin, des premières rencontres avec vos prêtres, vos communautés religieuses, vos fidèles, de ce que tous vous disaient, de ce que vous leur disiez vous-même, de ce que vous disiez à Dieu. Ces grandes heures de votre existence, vous les revivrez, il me semble, en ce moment.

Mais, où sont-ils ceux qui furent associés le plus intimement à vos premières émotions épiscopales? Hélas! que de vides autour de vous! Père, mère, frère, pontife consécrateur, condisciples et frères dans le sacerdoce, en grand nombre, ils sont partis! Je serais porté à dire qu'ils nous manquent, mais, la foi me répond: Oubliez-vous votre grand dogme — *credo communionem sanctorum*? Oui, je crois en la communion des saints. Nos amis, au ciel, nous sont unis toujours. S'ils peuvent intercéder pour nous, c'est qu'ils nous suivent sur le chemin qui nous mène vers eux, qu'ils peuvent dans la lumière divine dont ils sont inondés entendre nos voix, prendre part à nos peines et à nos réjouissances. Vos bien-aimés disparus vous restent donc présents. Ils sont de la fête. Invisibles, ils partagent votre bonheur. L'affection, du reste, se joint ici à la religion pour consoler de si pénibles départs: " Ils sont partis de la vie, mais non pas de votre vie; dirons-nous morts ceux qui sont toujours vivants dans votre coeur ? "

Monseigneur, les souvenirs s'enchaînent. De ceux qui se rattachent à votre élection et à votre consécration, ne remontez-vous pas naturellement à ceux des événements par lesquels la Providence vous a si doucement conduits aux honneurs de l'épiscopat: exemples si édifiants du foyer paternel, leçons des plus belles vertus chrétiennes, années tranquilles et précieuses

du collègue, direction du père spirituel le plus éclairé, le plus dévoué et le plus tendre, ordination sacerdotale, début dans le ministère des âmes, intervention de la générosité d'un frère, séjour béni dans la Ville Eternelle... L'énumération n'est pas complète, c'est à vous de la finir dans le secret de votre âme. Ah! chantez: " Rendons grâces au Seigneur " en disant avec le psalmiste: " Je me souviens des jours d'autrefois " — *memor fui dierum antiquorum.*

La leçon de cette fête, c'est la sublimité des pouvoirs conférés à l'évêque, la haute mission dont il est chargé auprès des hommes, les vertus dont sa vie doit être empreinte. Tout cela se trouve dans la belle messe du sacre, et peut se résumer en ces deux mots d'un orateur célèbre: " L'évêque est le prêtre parfait, prêtre parfait dans la grandeur, prêtre parfait dans le devoir. " Le commentaire de ces paroles nous mènerait trop loin. Nous n'avons qu'à relire les immortelles épîtres de saint Paul à ses disciples Tite et Timothée.

Mais l'évangile de la messe pour l'anniversaire du sacre n'est-il pas particulièrement frappant? Ce n'est pas sans un dessein tout particulier que l'Eglise l'a choisi et le remet sous les yeux et sur les lèvres de l'évêque. Il proclame l'obligation de veiller et de veiller sans cesse: *Iterum dico, vigilate.* Or, veiller, n'est-ce pas la fonction propre de l'évêque. C'est, en quelque sorte sa définition: *Episcopus*—il est chargé d'inspecter, d'observer, pour parler ensuite, pour enseigner, pour diriger, pour conseiller, pour reprendre, pour agir et procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à sa sollicitude. N'est-ce pas, mes frères, la mission ainsi comprise que je vois traduite sur le blason aujourd'hui à l'honneur: *Video ut faciam?*

Y a-t-il une doctrine à exposer ou à rappeler, des erreurs à corriger, des abus à réprimer, des oeuvres à créer ou à soute-

nir, de fausses doctrines à tirer de ranimer l'église, proclamer la vérité, la sainteté du mariage vers son chef et son rôle qui éclaire, et, en outre, ses mandements en quelques paroles chrétiennes de Philippe l'apôtre et soumis.

L'évêque doit veiller sur les petits comme sur les grands, à ceux qui vivent dans les ténements des campagnes, voyagera de paroisse en paroisse, chaque fidèle, dorénavant de l'Eglise et de toutes les initiatives des petits enfants, et de leur dévouement à leur instruction et religieuse sera le labeur incessant des visites pastorales sa charge.

Il doit veiller sur les pieux pasteurs. Les pasteurs? Il les dément la foi, le maintien facile du devoir,

Il doit veiller sur les écoles normales au prix de nombreux sacrifices. Les res-

nir, de fausses dévotions à signaler ? Le besoin se fait-il sentir de ranimer l'esprit chrétien et de réchauffer la piété, de proclamer la vérité révélée, les droits sacrés de l'Eglise ou la sainteté du mariage, le peuple catholique a les yeux tournés vers son chef et son premier pasteur. Il attend de lui la parole qui éclaire, redresse et dirige. L'évêque parlera, ses lettres, ses mandements se succéderont, on en comptera des centaines en quelques années, et les fidèles les liront, comme les chrétiens de Philippiques, de Colosses ou d'Ephèse lisaient, respectueux et soumis, les épîtres de saint Paul.

L'évêque doit veiller sur tout son peuple. Il se donnera aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, à ceux qui vivent à l'ombre de sa cathédrale comme aux habitants des campagnes les plus éloignées. Il ira vers tous, voyagera de paroisse en paroisse, s'informant des besoins de chaque fidèle, donnant ses conseils, voyant à l'observation des lois de l'Eglise et des règles disciplinaires, encourageant toutes les initiatives patriotiques et religieuses, confirmant les petits enfants, stimulant l'action de ceux et de celles qui se dévouent à leur instruction, favorisant les vocations sacerdotales et religieuses qu'il voit éclore, se faisant tout à tous : ce sera le labeur incessant de ces courses apostoliques qui s'appellent des visites pastorales, le plus doux ministère peut-être de sa charge.

Il doit veiller sur les paroisses et leur donner de bons et pieux pasteurs. Les paroisses deviennent-elles trop peuplées ? Il les démembrera, les multipliera pour la propagation de la foi, le maintien des traditions religieuses, l'observation plus facile du devoir, pour la force et la prospérité de la patrie.

Il doit veiller sur la jeunesse. Des collèges, des couvents, des écoles normales deviennent-ils nécessaires ? Il en érigera au prix de n'importe quelles sollicitudes et de n'importe quels sacrifices. Les ressources, les aumônes, que l'on versera dans

ses mains, passeront au soutien et au développement de ces bienfaisantes institutions, d'où sortiront des prêtres, des religieux, des missionnaires, des citoyens exemplaires, des religieuses, des mères de famille, ornement de la société. Il veillera sur les pauvres, sur les malades, sur les orphelins, et, pour eux, grâce à son influence, surgiront les Hôtels-Dieu, les hospices, les asiles, les jardins d'enfance: *Iterum dico vigilate*.

Les maisons de prière, de contemplation, de pénitence ne sont pas moins désirables que les asiles de charité. L'hommage dû à Dieu, l'expiation pour tant de crimes qui insultent à ses lois, les réclament. Ce sont les paratonnerres spirituels de la cité. L'évêque a veillé, les monastères apparaissent. De saintes recluses y passeront leurs jours et leurs nuits dans l'oraison, le renoncement et le sacrifice, et les grâces se répandront avec abondance sur tous les foyers.

L'évêque veillera sur ses prêtres. A eux sa meilleure tendresse. Il les réunira autour de lui, comme autrefois Jésus réunissait ses apôtres. Il leur ouvrira son âme. Il les soutiendra dans leurs peines. Il leur prêchera lui-même l'immolation, le dévouement, le zèle. Ce sera l'imitation des colloques intimes du Sauveur quand il disait à ses disciples: " Venez à l'écart et reposez-vous un peu. " L'évêque veillera, et rien de ce qui touche à la paix, à la grandeur, au progrès de son pays ne lui sera indifférent. Mais, il s'oubliera lui-même. Les fatigues, les épreuves, les deuils les plus sensibles ne l'empêcheront pas d'accomplir son devoir: *Iterum dico vigilate*.

Oui, c'est ce que commande notre évangile, et dites-moi, mes frères, si ce n'est pas ce qui a été donné en spectacle ici, pendant vingt-cinq ans ? Et c'est là ce qui appelle votre vénération pour le représentant de l'autorité divine parmi vous, votre soumission filiale à ses ordres et à ses conseils, votre gratitude pour ses bienfaits, votre juste appréciation de ses nombreux services, votre amour pour ses paternelles bontés.

Mais  
même te  
lièrement  
superflu  
Pour  
tout, je  
Et votr  
tions de  
les, des  
ardentes  
" Que le  
le garde  
re triste  
le récom  
nous ré  
Là-haut,  
nous enc  
cés ? I  
plus gra  
faustissi



à sa rac  
férents r  
de coud


<sup>1</sup> Ce p  
ton, Alb  
portrait  
té un pe

Mais cette fête de souvenirs et de précieuses leçons est en même temps une fête de prière, et c'est ce qui en fait particulièrement le charme et le prix. Les développements seraient ici superflus.

Pour vous, cher et vénéré jubilaire, votre prière est avant tout, je l'ai dit déjà, et je le sens, une prière d'action de grâces. Et votre peuple, Monseigneur, prie avec vous. Les supplications de vos prêtres, de vos religieux, de vos vierges, des familles, des petits enfants, montent ensemble vers le ciel, sincères, ardentes, vous le savez. Laissez-moi joindre ma voix à la leur : " Que le Seigneur le conserve—*Dominus conservet eum*; qu'il le garde à notre profonde affection; qu'il éloigne de lui l'amère tristesse; qu'il le protège et le dirige dans ses voies; qu'ils le récompense sur cette terre de ses bontés pour nous; qu'il nous réunisse un jour à lui dans la félicité des cieux ! " Là-haut, un père, une mère, un frère prie mieux que nous encore ! Comment tous ces vœux ne seraient-ils pas exaucés ? Longues et heureuses années, Monseigneur, pour la plus grande gloire du Christ et de son Eglise — *Ad multos et faustissimos annos !*

## LE CULTIVATEUR CANADIEN

Pour " Le Canadien-Français " <sup>1</sup>

OUS ne connaissons pas les cultivateurs des autres pays, mais le cultivateur canadien, à quelque nationalité qu'il appartienne, en est un qui fait honneur à sa race et à son pays. Il nous a été donné de fréquenter différents milieux, de frôler des hommes de différentes catégories, de coudoyer les cultivateurs, les hommes de métiers, du com-

<sup>1</sup> Ce petit article a été écrit pour le *Canadien-Français* d'Edmonton, Alberta. Il nous paraît aussi intéressant que suggestif. Le portrait qu'il donne de notre cultivateur canadien est peut-être flatté un peu. Dans son ensemble, il nous paraît fidèle. Le seul point

merce, de la finance et des professions libérales, et, s'il nous fait plaisir de dire que, règle générale, nous avons du respect pour les différentes classes d'hommes dont notre pays se compose, nous déclarons avec une parfaite assurance et une entière conviction que notre admiration va tout droit au cultivateur.

Le cultivateur canadien est généralement doué d'une belle intelligence. De nos jours, il est aussi instruit et aussi renseigné que les gens à canne et à *poignets* blancs. Il est au courant des idées et des événements aussi bien que le citadin, et s'il est quelquefois moins cultivé son jugement est souvent plus sûr et plus ferme. A cause de sa profession, le cultivateur raisonne constamment sur des faits, sur les lois de la nature et sur des expériences personnelles, et cela est plus de nature à former un jugement solide que les romans, les chiffres ou les textes.

où nous différons d'opinion avec l'auteur, c'est celui qu'il traite en dernier lieu. Que le cultivateur prenne davantage conscience de sa force et ait une part plus large à la conduite de la chose publique, nous n'y voyons certes aucun inconvénient. Mais l'auteur nous semble forcer la note quand il écrit que "le rôle du cultivateur sera à l'avenir de représenter la nation... de contrôler la législation... de protéger les minorités...". Qu'il ait son mot à dire dans tout cela par son vote d'électeur, et même par quelques élus choisis parmi les siens, soit, nous l'admettons et le voulons. Mais, qu'on ne lui en demande pas trop, et surtout qu'on ne lui insinue pas qu'il peut et qu'il doit tout conduire. La société a besoin d'abord d'équilibre, et il ne serait pas bon que le cultivateur embrasse trop. Les citoyens des autres professions, surtout ceux qui sont plus instruits et qui peuvent mieux se tenir au courant des progrès des peuples, ont aussi leur mot à dire dans la conduite de la chose publique. Que chacun ait sa place et son droit de parler et d'agir, très bien ! Mais qu'un groupe ne se croit pas le droit de parler et d'agir pour tous, et, en définitive, que chacun reste à sa place. Qu'on nous pardonne cette mise au point, que nous croyons utile. Elle ne fait que mieux souligner combien nous apprécions l'hommage que le collaborateur du journal de l'ouest veut bien rendre au cultivateur canadien, trop souvent méconnu, nous le croyons avec lui. — E.-J. A.

Le cultivateur ca  
coeur et d'un nobl  
vertus civiques et  
exerce est mainten  
sont plus les jours  
tre dans leur lang  
même de l'ironie e  
vateurs. Le cultiv  
domaine social et l  
également dans le  
C'est le dernier  
teur est par excell  
en ce pays. Il enri  
dustries. Il est pro  
une situation anor  
devoir de protester  
mique qui demand  
dimensions de not  
payer. Qu'il nous  
principe de toute  
principe de toute  
l'avenir de représ  
ments de ce pays,  
de déterminer la n  
de protéger les mi  
qui s'annoncent e  
Lorsque le cultivat  
jamais la liberté de  
mission qui est so  
nous aimerions fr  
pour arriver à don  
cultivateur de pren

Le cultivateur canadien est par-dessus tout doué d'un grand cœur et d'un noble caractère. Il possède à un haut degré les vertus civiques et domestiques. La noble profession qu'il exerce est maintenant appréciée comme elle le mérite. Ils ne sont plus les jours où les messieurs des villes laissaient paraître dans leur langage du dédain, du mépris, et quelquefois même de l'ironie et du sarcasme, lorsqu'il s'agissait des cultivateurs. Le cultivateur triomphe à l'heure actuelle dans le domaine social et l'heure n'est pas éloignée où il triomphera également dans le domaine économique.

C'est le dernier point qu'il nous reste à étudier. Le cultivateur est par excellence le producteur de la richesse nationale en ce pays. Il enrichit les marchands, les banquiers et les industries. Il est presque le seul, lui, à ne pas s'enrichir. C'est une situation anormale contre laquelle nous nous faisons un devoir de protester. Nous touchons ici à un problème économique qui demanderait des développements considérables. Les dimensions de notre article ne nous permettent pas d'y appuyer. Qu'il nous suffise de dire que le cultivateur, qui est le principe de toute prospérité dans ce pays, est également le principe de toute liberté. Ce sera le rôle du cultivateur à l'avenir de représenter la nation dans les différents parlements de ce pays, de contrôler la législation et les monopoles, de déterminer la nature de nos relations avec la mère-patrie, de protéger les minorités et les nationalités dans les conflits qui s'annoncent et que déjà l'on voit poindre à l'horizon. Lorsque le cultivateur se sera libéré lui-même, il aura établi à jamais la liberté de tous les citoyens de ce pays. Vraiment la mission qui est son partage est grande. Elle est sublime, et nous aimerions franchement n'avoir d'espoir qu'en lui. Et pour arriver à dominer les destinées de ce pays, il suffira au cultivateur de prendre connaissance de sa force et d'apprendre

rales, et, s'il nous  
avons du respect  
notre pays se com-  
urance et une en-  
out droit au culti-

it doué d'une belle  
ruit et aussi rense-  
ines. Il est au cou-  
n que le citadin, et  
gement est souvent  
rofession, le cultiva-  
sur les lois de la na-  
et cela est plus de  
les romans, les chif-

est celui qu'il traite en  
ntage conscience de sa  
te de la chose publique,  
Mais l'auteur nous sem-  
le du cultivateur sera à  
rôler la législation... de  
not à dire dans tout cela  
es élus choisis parmi les  
. Mais, qu'on ne lui en  
insinue pas qu'il peut et  
in d'abord d'équilibre, et  
rasse trop. Les citoyens  
ont plus instruits et qui  
progrès des peuples, ont  
la chose publique. Que  
er et d'agir, très bien !  
t de parler et d'agir pour  
à sa place. Qu'on nous  
royons utile. Elle ne fait  
écions l'hommage que le  
ien rendre au cultivateur  
royons avec lui. — E.-J. A.

un peu le maniement de l'arme terrible que notre gouvernement constitutionnel met entre ses mains.

Avril 1917.

JEAN SERAIS.

### LES CATHOLIQUES EN ANGLETERRE

En pratiquant un libéralisme de bon aloi dans le domaine religieux, l'Angleterre montre qu'elle est intelligente et honnête. Dans une récente lettre pastorale, l'évêque de Northampton rend hommage à cette correcte attitude du gouvernement de son pays. " On peut affirmer, dit-il, que les catholiques britanniques ne voudraient à aucun prix échanger la situation qui leur est faite contre celle de leurs coreligionnaires de n'importe quel autre peuple. Ils sont libres et indépendants, sous le régime d'une bienveillante neutralité. Leurs droits et leurs biens sont nettement protégés. Les fonctions civiles leur sont accessibles. Pour les projets de loi intéressant la foi ou la morale, ils sont consultés. Leurs missions chez les tribus infidèles leur sont facilitées. Leurs rapports avec Rome ne subissent aucune entrave. Leurs évêques sont nommés sans nulle intervention de l'Etat. Leurs soldats sont assistés par six cents chapelains mis au bénéfice du grade et de la solde de capitaines. Leurs écoles, même privées, sont presque entièrement maintenues au frais du trésor public. Même les communautés religieuses composées de sujets originaires de pays ennemis, jouissent encore des bienfaits de la tranquillité. " Tout cela est flatteur pour l'Angleterre. Que de leçons elle donne à d'autres nations! <sup>1</sup>

*La Voix de Notre-Dame de Chartres*, mai 1917.

<sup>1</sup> Nous croyons que ce portrait est bien flatté. Nous le publions, quand même. Il est des Anglais de chez nous, et d'autres aussi, à qui les leçons, dont parle notre confrère de Chartres, conviennent si bien. — E.-J. A.